



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,
à l'occasion de l'ouverture de la sixième session du Comité
intergouvernemental de bioéthique (CIGB)**

UNESCO, le 9 juillet 2009

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir cette sixième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), et de souhaiter la bienvenue aux représentants des 36 États membres de ce Comité.

Je salue très chaleureusement le Président sortant du CIGB, M. Jude Mathooko, et le remercie du travail qu'il a accompli dans ses fonctions.

Je souhaite également la bienvenue aux représentants des autres États qui assisteront à la session en qualité d'observateurs ainsi qu'à tous les observateurs désignés par des organisations internationales, ou présents à titre individuel.

Enfin, permettez-moi de saluer la présence de M. Adolfo Martinez Palomo, Président du Comité international de bioéthique (CIB), ainsi que de M. Toivo Maimets, Vice-président du CIB. Tous les deux ont bien voulu accepter mon invitation à participer à cette session du CIGB afin de vous accompagner tout au long de vos réflexions en apportant les explications utiles et pertinentes sur les travaux du CIB.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez sans doute, j'ai tenu à organiser tout récemment, le 11 juin dernier, une réunion d'information sur le programme de bioéthique avec

les délégations permanentes, afin de dresser un bilan de l'action menée par l'UNESCO depuis 10 ans dans le domaine de la bioéthique, et tracer des perspectives d'action futures. Aussi ai-je demandé à ce que le texte de cette intervention soit distribué en salle et mis à votre disposition.

Je tenais à évoquer ce point avec vous d'entrée de jeu, car au terme de cette décennie, je constate avec satisfaction que l'UNESCO, avec l'aide précieuse du CIGB, a été au rendez-vous des attentes de la communauté internationale.

Outre les trois déclarations universelles de 1997, de 2003 et de 2005, qui ont marqué une grande rupture dans l'histoire de la bioéthique en faisant reconnaître des normes universellement acceptées sur des questions aussi complexes que le génome, les données génétiques et les principes de bioéthique, nous avons su mettre en place des programmes précieux d'analyse, d'enseignement, de recherche et de renforcement des capacités.

Dans ce processus, qui a contribué à accroître considérablement l'impact et la visibilité de l'Organisation, le CIGB a joué un rôle fondamental.

De façon complémentaire au CIB, il a apporté un regard pluraliste et un éclairage politique indispensable, permettant aux Etats de faire connaître leurs besoins et leurs attentes, et de me fournir des avis toujours pertinents.

Or, avec l'internationalisation croissante de la recherche scientifique et médicale, et la mondialisation des questions éthiques, le besoin d'une meilleure compréhension des défis éthiques se fait sentir avec une grande acuité.

Avec le CIGB, je sais que l'UNESCO peut continuer d'offrir aujourd'hui une telle plateforme de réflexion et de débat, dans une démarche à la fois pluridisciplinaire, multiculturelle et pluraliste.

Mesdames et Messieurs,

Deux questions majeures sont inscrites à l'ordre du jour du programme de travail du CIB et du CIGB pour 2008-2009, à savoir la question de la responsabilité sociale et de la santé et celle concernant le clonage humain et la gouvernance internationale.

La session conjointe du CIB et du CIGB que j'ai conviée en octobre 2008 a déjà été l'occasion d'un échange constructif sur ces deux questions, permettant une interaction constante entre les deux comités.

S'agissant de la responsabilité sociale et la santé, le report de la dernière session du CIB, en raison de l'épidémie de grippe A (H1N1), donne une nouvelle opportunité au CIGB de débattre et de contribuer à la mise au point du document préparé par le CIB, qui devra être approuvé lors de sa prochaine session en novembre 2009.

Vous noterez que la nouvelle version du projet de rapport qui vous est soumise, datée du 29 mars 2009, a été largement révisée par le CIB afin de tenir compte des commentaires formulés lors de la réunion d'octobre 2008. Votre contribution aujourd'hui pourrait donc s'avérer essentielle pour améliorer ce document.

J'en viens maintenant à la question du clonage et de sa gouvernance à l'échelle internationale. Comme vous le savez, c'est à ma demande que le CIB s'est penché à nouveau sur cette question, suite à la parution en 2007 d'un rapport de l'Université des Nations Unies sur le sujet.

En 1997, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée à l'unanimité, avait posé le principe d'interdire les « pratiques qui sont contraires à la dignité humaine, telles que le clonage à des fins de reproduction d'êtres humains» (article 11). Les évolutions rapides des pratiques scientifiques en matière de clonage et d'utilisation des cellules souches, notamment des cellules souches pluripotentes, nous ont amenés à reconsidérer cette question.

Après une année de travail intense, enrichi par des auditions publiques et un échange avec votre Comité, le CIB a été en mesure de finaliser son rapport sur la question du clonage humain et de la gouvernance internationale et de me le soumettre le 9 juin dernier.

Dans leurs conclusions, les membres du CIB indiquent que « bien que cela puisse être prématuré pour la communauté internationale de s'engager aujourd'hui dans l'élaboration d'un nouvel instrument normatif contraignant visant à harmoniser les applications et les principes des politiques dans ce domaine, les problématiques

entourant la gouvernance internationale du clonage humain ne peuvent être ignorées et un dialogue axé sur ces questions est essentiel et nécessaire ».

Lors de la réunion d'information que j'ai évoquée au début de mon intervention, j'ai souligné que l'UNESCO devait toujours rester prêt à répondre aux défis éthiques émergents et trouver des voies et moyens pour résoudre les dilemmes éthiques à travers la coopération internationale, dans un esprit de consensus.

Sur la question du clonage, il est donc important que l'UNESCO et la communauté internationale continuent de s'engager dans ce débat, y compris, si cela est jugé nécessaire, par la voie normative.

J'attends donc maintenant avec beaucoup d'intérêt les conclusions de vos échanges sur cette question très importante.

En tout état de cause, la prochaine session du CIB, reprogrammée pour la fin novembre, après la 35e session de la Conférence générale, pourrait être une première occasion de discuter des suites à donner à ce rapport.

Il me reste maintenant à vous souhaiter des travaux très fructueux et à vous redire combien j'attache de l'importance à vos débats.

Je suivrai vos discussions avec attention et ne manquerai pas de transmettre vos recommandations, avec celles du CIB, à la prochaine session de la Conférence générale en octobre prochain.

Je vous remercie de votre attention.